

DELIBERATION

57 (5.2)

Le 28 juin 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame COLOMBO à Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Modification du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-2 du CGCT, prévoit que le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce dernier s'élevant à 29 membres, le nombre maximum d'Adjoints s'élève à 8 pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Il rappelle que, le 4 juillet 2020, l'Assemblée délibérante a décidé la création de 6 postes d'Adjoints et procédé ensuite à l'élection de la liste suivante :

- Marc MONTEUX,
- Nicole BRUEL,
- Eric VOCANSON,
- Hélène FABRE,
- Cyrille CHAPOT,
- Céline MONTAGNON.

Monsieur le Maire indique que, compte-tenu de la volonté de renforcer le pilotage et l'action de la collectivité sur les questions relatives à :

- la participation citoyenne,
- la tranquillité publique,
- l'artisanat, le commerce et les marchés forains,
- la promotion de l'emploi et les relations avec tous les partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi,
- la communication institutionnelle,

il apparaît nécessaire de désigner un Adjoint supplémentaire en charge des délégations suscitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210629-2021-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

Affichage : 29/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

57 (5.2)

Ainsi, Monsieur le Maire propose de porter le nombre d'Adjoints à 7 et de créer un poste d'Adjoint supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création d'un poste d'Adjoint supplémentaire,
- **FIXE** le nombre d'Adjoints à 7.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 juin 2021

Le Maire,
François DRIOL

